

## RELAIS ASSISTANTS MATERNELS



**Le partenaire des parents et  
des assistants maternels  
dans l'accès aux  
modes d'accueil  
des tout-petits**

## 🗨️ C'est quoi... le Relais Assistants Maternels ?

C'est un service d'information et d'aide auprès :

- Des familles à la recherche d'un **mode d'accueil pour leur enfant jusqu'à 6 ans**,
- **Des assistants maternels** agréés, employés par des particuliers, pour les accompagner et les soutenir dans l'exercice de leur profession.



### €) Qui paie ?

**Pour les familles et les assistants maternels, c'est gratuit !**

Ce service est financé par les municipalités qui le proposent, par le Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques et par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Pays Basque et du Seignanx.



## Moi parent, ça m'apporte quoi ?

- Un **recensement** de tous les modes d'accueil qui existent sur ma commune et alentours,
- Une **information précise** sur le coût et le service qu'offre un assistant maternel agréé,
- Un **accompagnement** et un **soutien** dans tout ce qu'implique que je laisse mon enfant à un assistant maternel agréé : *séparation, adaptation, rythme, etc.*,  
Une aide et la fourniture des documents nécessaires pour
- **assurer ma fonction d'employeur** : *législation, aides de la CAF, démarches administratives, contrat de travail, bulletin de paie, etc.*,
- Un **service de médiation** pour prévenir ou gérer un litige,
- Un travail en **partenariat** avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les différentes structures d'accueil.



## Moi assistant maternel, ça m'apporte quoi ?

- Un **recensement** de la demande d'accueil sur ma commune et alentours,
- Une information et la fourniture des documents nécessaires pour **assurer ma fonction de prestataire** : *agrément, formation, législation, tarifs, droits et obligations, contrat d'accueil,*
- Un **accompagnement** et un **soutien** dans l'exercice de ma profession,
- Des rencontres et des **échanges** entre les enfants, les parents, mes collègues et moi (*ateliers d'éveil, sorties, etc.*),
- Un **service de médiation** pour prévenir ou gérer un litige,
- Un travail en **partenariat** avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les différentes structures d'accueil.



 Comment prendre contact ?

RELAIS  
ASSISTANTS MATERNELS



**05 59 59 63 36**

*Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h*

Sauf j'habite Bayonne,  
je contacte le **05 59 46 61 00.**

Sauf j'habite Biarritz,  
je contacte le **05 59 01 12 70**  
ou [polepetiteenfance@biarritz.fr](mailto:polepetiteenfance@biarritz.fr).

Sauf j'habite Hendaye,  
je contacte le **05 59 20 33 32.**

SIRET 318 571 858 00048

02/2020 - Conception : PBO Design - Crédits photos : ©Fotolia

L'Association d'Aide Familiale et Sociale (AAFS)  
**facilite l'accès aux modes d'accueil à travers**  
la Crèche familiale et le Relais Assistants Maternels



**L'ACCÈS  
AUX MODES DE GARDE  
DES 0-3 ANS**

[www.aafs.fr](http://www.aafs.fr)

